



Fiche technique de la formation :

"Massage Thaï Traditionnel"

1. Modalités d'inscription et d'organisation

Public cible

La formation est ouverte à toute personne désireuse de se former au massage thaï traditionnel. Aucun pré-requis nécessaire pour suivre cette formation, des connaissances en massage bien-être sont un plus.

Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

Rythme de la formation et programmation

Date et horaires : 2 au 4 avril 2024

Durée : formation de 3 journées de 7h (soit un total de 21h)

Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet 21000 DIJON

Coût de la formation

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA (art. 293B du CGI). Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).

Le prix de la formation est fixé à 450 € HT.

Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

2. Modalités pédagogiques

Objectifs pédagogiques

- Connaître les lignes énergétiques, les manœuvres, les indications et contre-indications, les enchaînements
- Comprendre la philosophie et l'intérêt spécifique du massage thaï
- Pratiquer +++
- Apprendre une nouvelle façon de masser, dans la profondeur des tissus, avec un ensemble de techniques d'étirements

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser le protocole complet de massage thaï.

Programme des 3 jours

1^{ère} journée :

- Historique du Nuad Bo Rarn
- Les Sen
- Règles du massage thaï
- Préparation de la pièce de traitement
- installation et préparation du masseur
- Indications et contre-indications^[L]_[SEP]
- Postures du masseur
- Techniques de base : acupressions et étirements
- Bibliographie non exhaustive

2^e journée :

- Protocole de traitement étapes 1 et 2 sur 5

3^e journée :

Révision de la veille et contrôle pratique^[L]_[SEP] Poursuite du protocole étapes 3, 4 et 5 sur 5

- Révision générale^[L]_[SEP] Protocole complet à réaliser

Matériel utilisé

Fourni par l'Ecole : Tapis de massage

Stagiaire : Tenue ample (idéalement pantalon de « pêcheur », bas de jogging ou legging et T-shirt large)

Modalités de travail

Travail en binôme.

Ressources pédagogiques

- en amont de la session de formation :
- pendant la session de formation : support vidéo (film complet), schémas techniques, références bibliographiques

3. Modalités d'évaluation

En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

A l'issue de la formation

Une attestation de formation nominative est remise à chaque bénéficiaire de la formation.

Évaluation pratique des compétences acquises par la réalisation d'un protocole complet de massage Thaï traditionnel.

Après la formation

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

4. Modalités d'encadrement

Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formateur : Jean-Claude JOANNON, masseur Kinésithérapeute DE, ostéopathe DO

5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'[article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.

Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.